

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV

Séance du 18 septembre 2008 - Convocation du 11 septembre 2008

Compte rendu affiché le 25 septembre 2008

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme MAY-LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme GOYON, M. VALETTE, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, M. DESBOIS, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absent représenté

M. CLARET par MM. OLLIVIER

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	27
Exprimés	27

Objet : Projet Nature : Vallon des Torrières

Deux demandes de subventions doivent être formalisées dans le cadre des opérations 2008 prévues pour le projet nature qui se met en place au Vallon des Torrières. La première concerne l'assistance à maîtrise d'ouvrage et s'adresse au Conseil Général, la seconde porte sur des animations pédagogiques et concerne le Conseil Général et le Grand Lyon.

La commune de Neuville-sur-Saône a engagé sur le secteur du Vallon des Torrières une politique de préservation et de mise en valeur d'un espace naturel et agricole. Ce projet nature est mené en partenariat avec les communes de Genay et Montanay, et bénéficie du soutien technique et financier du Grand Lyon et du Département du Rhône.

Dans le cadre de sa politique des espaces naturels sensibles, le Conseil Général a accordé, en 2007, à la commune de Neuville-sur-Saône une subvention totale de 6640€. La subvention relative aux actions inscrites en fonctionnement a été déjà versée pour un montant de 3240€.

Conformément au plan de gestion et de mise en valeur du vallon des Torrières, la commune de Neuville-sur-Saône et ses partenaires ont défini le programme d'actions 2008. Il comprend deux actions, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la réalisation d'un programme d'animations pédagogiques à destination d'un public scolaire.

Le programme 2008 nécessite un budget global de fonctionnement de 19 900€ pour l'ensemble des 3 communes partenaires du projet nature. Ce budget se répartit entre la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (5 900€) et 20 cycles d'animations pédagogiques (14 000€). Le Département du Rhône, partenaire du projet, soutient à hauteur de 40% du montant TTC ces deux actions. Le Grand Lyon, également partenaire du projet, soutient le programme d'animations à hauteur de 60% du montant TTC. En tant que maître d'ouvrage délégué du projet, la commune de Neuville-sur-Saône sollicite les subventions auprès du Département du Rhône et du Grand Lyon.

Le Conseil Municipal,

- Ouï l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le projet nature relatif au Vallon des Torrières,
- Vu l'engagement du Département du Rhône relatif à l'espace naturel sensible du vallon des Torrières,
- **Sollicite une subvention auprès du Département du Rhône à hauteur de 40 % du montant TTC de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et du programme d'animations pédagogiques, soit 7 960€,**
- **Sollicite une subvention auprès de la Communauté urbaine de Lyon à hauteur de 60% du montant TTC du programme d'animations pédagogiques, soit 8 400€.**
- **Dit que cette recette figure au budget communal,**
- **Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 18 septembre 2008
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 23/09/2008
- Publication ou affichage le 23/09/2008
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 23 septembre 2008
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.